

Consultations ministérielles sur l'enseignement supérieur et la réussite éducative

Caroline Senneville
Présidente de la FNEEQ

Julie Audet
Conseillère syndicale au Service des relations du travail CSN

Annoncées en plein été, les consultations ministérielles ont été au menu de notre automne, et se poursuivront encore pendant quelques mois. Du côté de l'enseignement supérieur, on avance l'idée de nouvelles structures d'encadrement des établissements et des réseaux, soit la création du Conseil des universités du Québec et du Conseil des collèges du Québec. Le gouvernement en a aussi profité pour proposer des modifications au Règlement sur le régime des études collégiales (voir page 12). Pour les services éducatifs à la petite enfance et l'enseignement primaire et secondaires, c'est une cinquantaine de pistes d'actions mises de l'avant dans le document sur une politique de la réussite éducative qui ont amené le ministre Proulx à sillonner les routes du Québec lors de consultations régionales et nationales (voir page 7).

Au cours des années, la création d'un conseil des universités a fait l'objet de plusieurs discussions et de consultations, notamment lors du Sommet sur l'enseignement supérieur organisé par le gouvernement de madame Marois, au lendemain des contestations étudiantes. Lors de ces consultations, la CSN et la FNEEQ avaient fait valoir la nécessité d'une meilleure coordination de l'enseignement universitaire, notamment en raison de la prolifération, pour plusieurs hors de contrôle, de campus universitaires. C'est pourquoi nous proposons la création d'un conseil des universités, composé principalement de membres des différents groupes de la communauté universitaire désignés par leurs pairs, visant la parité hommes femmes, et ayant pour mission de développer une vision commune du développement du réseau universitaire et d'améliorer la coordination entre les établissements, tout en respectant leur autonomie. De plus, nous exigeons que cette nouvelle instance ne puisse introduire des mécanismes d'assurance qualité.

Lorsque la ministre de l'Enseignement supérieur a annoncé une consultation sur la création d'un conseil des collèges, nous y avons vu l'opportunité de mettre en place une instance similaire par

son fonctionnement en collégialité et sa composition pour mieux coordonner l'offre de formation continue et de perfectionnement. Actuellement, le déploiement de la formation continue est pour le moins chaotique, sans vision d'ensemble et sans coordination.

Depuis longtemps, nous souhaitons une réflexion sur la vision de l'enseignement supérieur afin de rassembler la communauté collégiale et universitaire ainsi que l'État et la société québécoise autour d'un projet commun. Sans cette étape, il devient difficile de s'entendre sur le développement de l'enseignement supérieur et sur les moyens à mettre en œuvre. Pour nous, l'avenir de l'enseignement supérieur doit s'appuyer sur les valeurs humanistes, ainsi que sur la défense de l'éducation en tant que droit fondamental et bien commun.

Mais les arguments retenus par la ministre pour justifier la nécessité des nouvelles instances, et les orientations qui y sont proposées vont à l'encontre de nos convictions et de notre vision de l'enseignement supérieur. Ainsi, les références aux changements rapides, à la nécessité de développer de l'expertise, à l'actualisation, à la pertinence et au progrès continu des réseaux collégial et universitaire ainsi qu'aux

comparaisons avec les meilleures pratiques sont autant d'exemples d'une vision utilitariste de l'éducation que nous ne partageons pas. Nous récusons l'affirmation selon laquelle les universités et les collèges doivent s'adapter rapidement à tous les enjeux de l'heure. L'enseignement supérieur ne peut pas fluctuer au gré des modes, des tendances passagères ou des prévisions à court terme du marché du travail.

Nous nous opposons donc vivement à toute initiative visant à renforcer la marchandisation, la privatisation et l'internationalisation de l'éducation. Il s'agit d'un changement politique important qu'il faut dénoncer publiquement. Il va sans dire que nous nous opposons également à tout mécanisme d'assurance qualité, de processus de gouvernance et de reddition de comptes s'appuyant sur les principes de la nouvelle gestion publique. D'ailleurs, nous continuons à exiger l'abolition de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial. De plus, les responsabilités d'un éventuel Conseil des universités du Québec concernant l'agrément d'établissements universitaires non québécois ainsi que l'attraction des étudiantes et des étudiants étrangers démontrent une volonté du gouvernement d'ouvrir et de prendre part au « marché de l'éducation », ce qui nous inquiète grandement.

Nous dénonçons depuis plusieurs années les effets pervers des mécanismes d'assurance qualité et par le fait même nous nous opposons à la création de la Commission mixte de l'enseignement supérieur qui agirait à ce titre. Toutefois, il importe de faire la distinction entre les mécanismes d'assurance qualité et l'évaluation de la qualité. Le travail des enseignants témoigne au quotidien de leur volonté d'offrir des services de qualité. Mais comment la définir ? La qualité de l'enseignement doit être définie de façon à tenir compte, notamment, de la relation entre l'enseignant et l'étudiant, la transmission des connaissances, le contenu des programmes, les conditions d'apprentissage, les conditions d'enseignement, le soutien aux étudiantes et aux étudiants, l'accessibilité (financière et géographique) et la démocratisation. L'évaluation de la qualité, doit quant à elle reposer sur les principes historiques d'autogestion et de collégialité. L'évaluation doit s'appuyer davantage sur des analyses qualitatives que quantitatives reflétant une vision humaniste de l'éducation et les spécificités des établissements. Elle doit être menée au sein des établissements dans la plus grande transparence et permettre un suivi des recommandations.

En lieu et place de la Commission mixte, nous proposons la création d'une commission permanente de liaison en enseignement supérieur dont la mission serait limitée à assurer la cohésion, la complémentarité et la collaboration à l'enseignement supérieur, tout en respectant les missions fondamentales des établissements, l'autonomie des universités, le caractère national du diplôme d'études collégiales et la séquence des diplômes collégial-universitaire.

Bref, si en principe, nous sommes favorables à la création d'un conseil des universités et d'un conseil des collèges, nous estimons que les modèles proposés ainsi que la Commission mixte de l'enseignement supérieur agissant à titre d'organisme d'assurance qualité et d'actualisation des formations sont inacceptables.

Au cours des prochains mois, la ministre de l'Enseignement supérieur devra élaborer des projets de loi pour mettre en place de nouvelles institutions et un projet de règlement pour amener des modifications au RREC. Nous aurons alors l'occasion de soumettre à nouveau nos commentaires et nos recommandations lors des consultations sur les modifications législatives et réglementaires. Nous continuerons donc notre travail de représentation sur ces sujets pour faire valoir notre vision de l'éducation et de l'enseignement supérieur, mais nous avons également, avec les personnes déléguées présentes au conseil fédéral spécial d'octobre dernier où nous avons élaboré et précisé nos positions, établi un plan d'action fédéral. Notre travail se poursuivra donc cet hiver et ce printemps, car nous devons continuer, avec tous les syndicats, la lutte face aux marchands du temple qui voudraient brader le droit humain qu'est l'éducation pour une vision à courte vue, ce qui pourrait s'avérer ravageur pour les citoyennes et les citoyens de demain que nous devons former à une vie pleine et entière.

Au mois de septembre dernier, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Sébastien Proulx, a lancé une vaste consultation dans le but d'élaborer une politique de la réussite éducative au primaire et au secondaire. Il a invité les acteurs du milieu ainsi que la population générale à répondre à son appel.

Afin d'orienter la réflexion collective, le Ministre a soumis 50 pistes d'action qui touchent le milieu de l'éducation, de la petite enfance jusqu'à la fin du secondaire. Les propositions ministérielles sur la réussite éducative visent un grand nombre de sujets. À titre d'exemple, on peut mentionner l'accompagnement et le financement des élèves ayant des besoins particuliers, la scolarisation obligatoire, la formation des maîtres et la formation continue des enseignantes et des enseignants, la création d'un Institut national d'excellence en éducation, l'évaluation des apprentissages, la création d'ordres professionnels, le développement des compétences du 21^e siècle et l'intégration des technologies de l'information...

La CSN et ses fédérations affiliées du milieu de l'éducation (FNEEQ, FEESP, FSSS) ont rédigé un mémoire qui a été déposé à la mi-novembre. On y réaffirme, entre autres, l'importance :

- de l'accessibilité à l'éducation et la promotion du réseau public;
- de favoriser l'égalité des chances et combattre les inégalités;
- d'offrir des services aux élèves ayant des besoins particuliers;
- de valoriser les enseignantes et les enseignants en reconnaissant leur autonomie; etc.

Nous vous invitons à le consulter sur notre site Web pour en savoir davantage sur nos positions et orientations défendues : <http://fneeq.qc.ca/fr/memoires-662/> ■